

Affaire Duvalier et entraves à la lutte contre l'impunité en Haïti
Le Collectif contre l'impunité et Avocats sans frontières Canada préoccupés

Lors d'une audience thématique sur Haïti tenue par la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) à la demande du Collectif contre l'impunité (Collectif) et d'Avocats sans frontières Canada (ASFC), le Collectif et ASFC ont fait part à la Commission de leurs préoccupations relatives aux obstacles qui gênent les procédures judiciaires portant sur des violations graves de droits humains en Haïti, notamment le cas emblématique des crimes contre l'humanité et des crimes financiers perpétrés sous le régime Duvalier.

Alors même qu'il était l'initiateur des poursuites en 2008, l'État haïtien a délaissé le dossier, mais les victimes ayant porté plainte en 2011 contre Jean-Claude Duvalier et d'autres hauts placés de son régime (les consorts) pour crimes contre l'humanité ont tenu bon. Dans une décision historique rendue le 20 février 2014, la Cour d'appel de Port-au-Prince a confirmé l'application du droit international relatif aux crimes contre l'humanité en droit haïtien, a reconnu qu'il n'y a pas de délai pour poursuivre de tels crimes et a conclu qu'il existait de sérieux indices que des crimes contre l'humanité avaient été commis sous le régime Duvalier. La Cour d'appel a en conséquence ordonné un supplément d'enquête relativement à toutes les personnes inculpées.

Plus de quatre ans après cette décision, le juge d'instruction n'a toujours pas mené à terme l'enquête.

L'audience thématique de la CIDH sur Haïti s'est tenue le 2 mars 2018, à Bogotá en Colombie. L'État haïtien n'a pas répondu à l'invitation de la Commission d'y prendre part. Le Collectif, son avocat et ASFC ont saisi l'opportunité de cette audience pour exprimer plus largement leurs inquiétudes sur le fonctionnement de la justice en Haïti. L'audience a ainsi permis de mettre en lumière :

- Les dysfonctionnements récurrents de la justice et l'impunité qu'ils induisent.
- Le manque de volonté politique pour lutter contre l'impunité.
- Les manquements du système judiciaire, qui se manifestent notamment par une inertie des acteurs et actrices devant mener les enquêtes. Les délais sont déraisonnables pour les victimes de violations de droits humains et les enquêtes piétinent. Une telle situation comporte des risques en termes de déni de justice et de renforcement de la méfiance vis-à-vis d'un système déjà largement décrié.

Le Collectif et ASFC ont demandé à la Commission d'inciter l'État haïtien à faciliter la conduite d'enquêtes et de procédures judiciaires diligentes sur les crimes commis sous le régime Duvalier et ce, sans entraves et interférences, et à assurer l'accès aux archives officielles portant sur les violations de droits humains commises sous ce régime.

Le Collectif et ASFC ont prié la Commission :

1. D'accorder une plus grande attention à Haïti, notamment en réalisant une mission dans le pays afin d'assurer un suivi de la situation de la justice et de la lutte contre l'impunité.
2. D'appeler l'État haïtien: À lutter efficacement contre la corruption et à consacrer une portion plus importante de son budget pour le fonctionnement adéquat du système de justice et son accessibilité; À mener à terme le processus de réforme du système de justice par l'adoption de nouveaux codes en matière pénale et d'un cadre réglementaire garantissant son indépendance; et À s'assurer de la conformité du cadre législatif avec les obligations internationales d'Haïti, notamment en ratifiant les conventions de droits humains, dont celle contre la torture.

En réponse aux demandes du Collectif et d'ASFC, la Commission s'est engagée à :

1. Accorder une attention spéciale à la situation en Haïti et à envisager une visite dans le pays.
2. Encourager l'État à mener des procédures judiciaires portant sur les crimes commis sous le régime Duvalier.
3. Collaborer avec la société civile et l'État en vue d'envisager la possibilité de créer une Commission de vérité en Haïti.
4. Contribuer à soutenir la lutte contre l'impunité, la corruption et les atteintes à l'indépendance du pouvoir judiciaire.
5. Suivre de près l'évolution du cadre législatif, en particulier les lois discriminatoires et attentatoires aux libertés fondamentales.

En dépit des difficultés, le Collectif entend poursuivre son engagement pour le respect des droits humains en Haïti. ASFC, qui est active en Haïti depuis 2005 et partenaire du Collectif dans le dossier Duvalier, espère à travers son projet *Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti* contribuer à améliorer l'accès à la justice des victimes de violations de droits humains.

Port-au-Prince, le 19 mars 2018



Danièle Magloire
Coordonnatrice
Collectif contre l'impunité



Pascal Paradis
Avocat – Directeur général
Avocats sans frontières Canada (ASFC)